

BULLETIN  
DE LA  
SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE  
DE LYON

Fondée le 10 Février 1881

TOME DIX-SEPTIÈME

1898

LYON  
H. GEORG, LIBRAIRE  
PASSAGE DE L'HOTEL-DIEU, 36-38

PARIS  
MASSON & C<sup>ie</sup>, LIBRAIRES  
120, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

1899

DISCUSSION SUR LA COMMUNICATION DE M. J. MAYET

**SUR L'ALCOOLISME**  
**ET QUELQUES-UNES DE SES CONSÉQUENCES**

(Séance du 4 décembre 1897).

Avant d'ouvrir la discussion, l'auteur résume ainsi ses conclusions :

L'alcool pris en quantité modérée a une action bienfaisante, est un aliment utile, un médicament tonique précieux.

L'alcool pris en excès est un poison dans toute l'acception du mot, un poison pouvant produire l'intoxication aiguë (ivresse alcoolique, coma alcoolique, *delirium tremens*), l'intoxication chronique, l'intoxication héréditaire.

L'intoxication par l'alcool semble due surtout à l'alcool. Les essences ajoutées à l'alcool (liqueur d'absinthe, amers, apéritifs, liqueurs), les impuretés contenues dans l'alcool mal rectifié (alcool de grains, de pommes de terre) rendent plus rapide, plus intense, plus dangereuse l'intoxication et modifient son aspect clinique.

L'hérédité léguée par l'alcoolique est terrible.

Les maladies mentales reconnaissent pour cause absolue l'abus de l'alcool dans 12 à 20 pour 100 des cas.

L'augmentation de la criminalité, des attentats contre les individus, du nombre des suicides semble être en rapport direct avec l'augmentation de la consommation de l'alcool.

Celle-ci — non pas la consommation de l'alcool de vin qui n'atteint pas 100.000 hectolitres, mais celle de l'alcool industriel : mélasses, grains, pommes de terre, etc. — s'accroît chaque année d'une façon inquiétante :

<sup>1</sup> Voy. *Bulletin de la Société d'anthropologie*, t. XVI, fascicule 2, p. 493-731, 1897.

1850. . . . .	585.000	hectolitres d'alcool pur.		
1860. . . . .	851.000	—	—	
1870. . . . .	882.000	—	—	
1880. . . . .	1.314.000	—	—	
1890. . . . .	1.662.000	—	—	
1896. . . . .	2.856.000	—	—	

sans compter la fraude qui est considérable et, de son côté, atteint presque ces chiffres.

Aussi le danger devient-il chaque année plus menaçant.

Après avoir été longtemps un mal individuel, l'alcoolisme se généralise et envahit toute la nation. Cela surtout depuis la ruine des vignobles français par le phylloxera qui a fait jeter d'énormes quantités d'alcools industriels sur le marché et remplacer le goût légitime du vin par celui de l'eau-de-vie plus ou moins chargée d'impuretés, plus ou moins additionnée d'essences très toxiques.

L'alcoolisme héréditaire s'étend de plus en plus ; inconnu en France il y a moins d'un siècle, il menace aujourd'hui l'avenir de notre pays en amenant la naissance d'une race de buveurs héréditaires, de candidats à l'épilepsie, de dégénérés physiques et intellectuels.

*M. Cadéac.* — Les nombreuses recherches que nous avons faites — M. le Dr A. Meunier et moi — ne nous permettent pas de nous rallier complètement aux opinions exprimées dans la communication de M. Mayet.

Ce n'est pas l'alcool qu'il faut incriminer seul, partout et toujours, dans la pathogénie des accidents de l'alcoolisme.

D'autres produits, surtout, que nous avons fait connaître, revendiquent une grande part de ses accidents : ce sont les *essences*. Associées à l'alcool éthylique chimiquement pur, elles suffisent, par leurs propriétés variées, par leur toxicité spéciale — toujours infiniment supérieure à celle de l'alcool — à diversifier, à créer les types les plus dangereux de l'alcoolisme. C'est à elles qu'il faut attribuer les progrès effrayants qu'a fait l'alcoolisme, depuis l'in-

vasion du phylloxera en France, et les formes graves, véritablement anormales, que présente cet alcoolisme d'origine récente ; c'est parce qu'on ne boit presque plus de vin, presque plus d'alcool légitime, qu'il y a tant d'alcooliques.

On a tort de prétendre — comme semble le faire M. Mayet — qu'une liqueur n'est dangereuse que par la quantité d'alcool ou d'impuretés d'alcool qu'elle renferme.

L'expérience suivante le montre bien : qu'on fasse prendre à une série de chiens de même race, un verre d'alcool étendu d'eau, on constate de l'intoxication pendant dix minutes, un quart d'heure, puis tout disparaît, l'animal revient promptement à l'état normal ; qu'on fasse absorber la même quantité d'absinthe à une série d'autres chiens, on constate une agitation beaucoup plus grande, beaucoup plus persistante et suivie d'abattement pendant deux ou trois heures.

La liqueur d'absinthe, à quantité égale, est bien plus dangereuse que l'alcool.

*M. Mayet.* — Si M. Cadéac veut bien me le permettre, je l'interromprai un instant pour exprimer plus nettement que je ne l'ai peut-être fait tout à l'heure, les assertions qui — sur ce point particulier de la toxicité comparée de l'alcool et des liqueurs — font l'objet de la discussion.

Jamais je n'ai songé à incriminer le seul alcool et à innocenter les essences contenues dans les liqueurs.

Avec M. Joffroy, j'ai dit : l'alcool est tellement le plus abondant des produits consommés, que c'est lui qui joue le principal rôle comme poison..., la faible proportion des impuretés (furfurol, etc.) réduit leur rôle nuisible à peu de chose, malgré leur degré élevé de toxicité. Cela, à propos de la toxicité des alcools ayant en vue l'alcool consommé à l'état d'eau-de-vie : cognac, marc, rhum, kirsch... (ces noms étant — bien entendu — considérés comme de simples qualificatifs commerciaux, étiquettes couvrant toujours des alcools ayant les mélasses, les grains, la betterave pour origine).

Quant aux essences renfermées dans les liqueurs : absinthe,

vermouth, bitter, apéritifs divers ; arquebuse, bénédictine, eau de mélisse, etc., il est incontestable que leur action toxique très puissante s'ajoute à l'action de l'alcool.

Mais quelle est la part exacte de l'une et de l'autre ?

L'alcool agit-il en ce cas beaucoup par lui-même ? Est-il nuisible surtout en favorisant l'action des essences ? Les essences ont-elles une part prépondérante dans le processus toxique ?

Expérimentalement, on peut obtenir chez les animaux des résultats précis, formels, hors de toute discussion.

Cliniquement — c'est-à-dire chez l'homme, et c'est surtout le point de vue auquel on doit se placer — il n'en est pas ainsi. L'alcoolisme humain n'est pas un alcoolisme de laboratoire et l'alcoolique qui entre à l'hôpital a mis des années pour faire ses lésions, et celles-ci sont presque toujours dues à une intoxication mixte. Il a bu du vin, il a bu de la liqueur d'absinthe, il a bu de l'eau-de-vie ; l'action de la boisson du matin a été modifiée par celle de la boisson du soir et comme résultat final, c'est le poison absorbé en plus grande quantité ou le poison le plus actif qui donne à l'affection son allure clinique.

En toute logique, il faut faire dans cette intoxication une part sérieuse à l'alcool puisque le buveur en a absorbé chaque jour des centaines de grammes ; il faut faire une part aux essences dont il n'a absorbé journellement que quelques grammes, essences certainement beaucoup plus toxiques que l'alcool, mais ingérées en quantité moindre ; l'alcoolisme est dû surtout à l'alcool, les *essences ajoutées à l'alcool rendent plus rapide, plus intense, plus dangereuse l'intoxication* et modifient son aspect clinique.

*M. Cadéac.* — Si la liqueur d'absinthe mérite sa réputation — ce qui est maintenant hors de débat — l'essence d'absinthe n'est pas la grande coupable ni la seule coupable ; elle trouve dans la liqueur, telle qu'on la fabrique, des alliés bien plus dangereux que — pendant longtemps — l'on ne soupçonnait pas.

Elle a une action épileptisante, mais comme elle n'entre dans la liqueur qu'à dose homéopathique, ce n'est pas elle qui rend

la liqueur très toxique, comme M. Laborde voudrait le faire croire.

Il a injecté à un cobaye (du poids de 400 grammes) 1 gramme d'essence d'absinthe : l'animal est mort après une série de crises épileptiques ; il a injecté à un cobaye du même poids la même quantité d'essence d'anis, et l'animal est resté somnolent.

Cette expérience, qui a beaucoup frappé les esprits, n'est pas aussi concluante qu'elle peut le paraître. On peut la retourner aisément contre M. Laborde. Que prouve-t-elle, en effet ? C'est qu'à la dose énorme de 1 gramme d'essence d'absinthe, ce qui représente la dose contenue dans 12 litres de liqueur, on fait mourir dans l'épilepsie un cobaye du poids de 400 grammes et que l'anis à la même dose, ce qui représente la quantité contenue dans trois verres environ de liqueur, rend l'animal somnolent.

C'est précisément ce que nous avons démontré. Il ressort de nos expériences que l'essence d'anis est un stupéfiant peu toxique, et l'essence d'absinthe un épileptisant des plus puissants. Or, ceux qui abusent de la liqueur d'absinthe présentent les effets déterminés par l'anis et les essences qui ont une action parallèle : paresse musculaire, diminution de l'énergie, annihilation de la volonté, tremblement, hébétude, somnolence, perte des facultés intellectuelles, plutôt que l'épilepsie qui, du reste, peut être produite par d'autres causes.

S'il faut — de plus — la dose d'essence d'absinthe qui entre dans 12 litres de liqueur pour tuer un cobaye pesant 400 grammes, quelle quantité effroyable de liqueur ne faudrait-il pas pour déterminer les mêmes effets chez un homme ?

Et, de fait, on peut prendre à jeun, en une seule fois, 1 gramme de l'essence d'absinthe la plus active (c'est la dose contenue dans 200 verres au moins d'absinthe ordinaire, dans 100 verres d'absinthe suisse) sans éprouver de malaise.

Ce n'est donc pas l'essence d'absinthe qu'il faut accuser partout et toujours, comme le veut M. Laborde ; ce n'est pas elle, pour employer ses expressions, qui revendique le droit de la *prééminence toxique et, à elle seule, les accidents convulsivants dus à l'usage habituel et prolongé de la liqueur*. D'autres éléments

que nous avons fait connaître, et que M. Laborde a volontairement négligés dans ses recherches rendues classiques, produisent les effets qu'il a remarqués <sup>1</sup>.

Toutes les boissons spiritueuses à essences sont plus toxiques que l'alcool. En absorbant journellement plusieurs petits verres de *Chartreuse*, de *Bénédictine*, d'*Arquebuse*, on s'intoxique bien plus sûrement que celui qui boit la même quantité d'alcool.

On a beau rectifier celui-ci, le dépouiller de ses impuretés, *l'alcoolisme grandit de jour en jour et il grandit surtout du fait de la consommation croissante des liqueurs*. Dans les intoxications qu'elles causent, ce sont elles qui donnent à l'alcoolisme sa marque particulière; elles engendrent une pathologie spéciale. Il y a des liqueurs franchement stupéfiantes; il y en a d'excitantes; les unes dépriment d'emblée ou excitent avant de stupéfier; les autres peuvent exalter l'excitabilité réflexe jusqu'aux convulsions.

Parmi les liqueurs, *l'élixir de Garus* est essentiellement stupéfiant par les essences de myrrhe, de muscade, de girofle, de néroli, d'aloès, etc. Le garus affaiblit la puissance de la contractilité musculaire, diminue la sensibilité et agit comme sédatif du système nerveux. En aucun moment il ne peut se produire dans cette intoxication de raideur musculaire, de tremblement, de convulsions <sup>2</sup>.

Par ses effets physiologiques, le garus se rapproche de l'eau de mélisse des Carmes; mais dans l'échelle toxique des liqueurs celle-ci occupe une place plus élevée.

Quand on étudie l'action physiologique et analytique de *l'eau de mélisse des Carmes*<sup>3</sup>, on constate que les attributs de cette liqueur sont : soporifiques par la mélisse, stupéfiants par la muscade,

<sup>1</sup> MM. Cadéac et Meunier, Contribution à l'étude de la liqueur d'absinthe (*Revue d'hygiène*, t. XI, n° 12, 1889, G. Masson, éditeur).

<sup>2</sup> MM. Cadéac et A. Meunier, Étude physiologique et hygiénique sur les essences de l'élixir de Garus (*Revue d'hygiène*, t. XIV, n° 8, 1892, G. Masson, éditeur).

<sup>3</sup> MM. Cadéac et A. Meunier, Recherches physiologiques sur l'eau de mélisse des Carmes (*Revue d'hygiène*, t. XIII, nos 1, 3, 4, 1891, G. Masson, éditeur).

hypnotiques et anesthésiques par le girofle, enivrants par la coriandre et par l'angélique, excitants et hallucinatoires par la cannelle et le citron, antiseptiques par la plupart de ces produits.

L'eau de mélisse est bien ainsi une association d'éléments hypnotiques et microbicides. La plupart d'entre eux ont une action double : ils excitent d'abord, pour déprimer ensuite. Ces effets se retrouvent dans l'action physiologique de la liqueur où tous ces instruments jouent ensemble. On n'entend que deux notes : une première gaie, vive, qui dure une ou deux minutes ; une deuxième, triste, dépressive, de très longue durée.

Les essences stupéfiantes dominant, étouffent les premiers effets de leurs antagonistes. Loin d'exciter le système musculaire, les essences renfermées dans l'eau de mélisse des Carmes rendent les animaux lourds, faibles ; ils se traînent péniblement, ont les jambes brisées.

Le *vulnéraire* ou *eau d'arquebuse* renferme dix-huit essences et détermine une intoxication spéciale, différente de celles produites par l'absinthe, le garus, l'eau de mélisse des Carmes, etc...

Son action se ressent constamment des principes épiléptisants ou excitants qui s'y trouvent dissous (sauge, absinthe, fenouil, hysope, romarin) qui revendiquent l'excitation, l'hyperesthésie, les fourmillements, la raideur des membres, les tremblements, les crampes, les crises convulsives, qui sont le fait des essences et non de l'alcool.

Le buveur de vulnéraire et le buveur d'eau-de-vie suivent deux routes différentes : l'un gravit tous les échelons de l'excitabilité morbide, l'autre les descend, le premier atteint les crises convulsives, le second la paralysie.

C'est aux diverses essences employées aujourd'hui pour parfumer les boissons spiritueuses qu'il faut attribuer les changements radicaux survenus dans les caractères de l'alcoolisme depuis une trentaine d'années. Avec les essences stupéfiantes ou soporifiques, on a fait des liqueurs dépressives et abêtissantes ; avec les parfums épiléptisants, on a fait des liqueurs hyperesthésiantes, énervantes et même convulsivantes.

L'alcoolisme doit donc subir un démembrement : d'un côté, l'alcoolisme *pur*, de l'autre l'alcoolisme *aromatique*. Ce dernier est

lui-même appelé à se subdiviser en autant de variétés qu'il y a de modes de groupement des essences. Le distillateur qui les mélange et les associe est le créateur inconscient de ces variétés.

Le buveur contemporain est son réactif expérimental, son jouet. Il le mène indifféremment vers les deux pôles de la réaction nerveuse. Il se fabrique des boissons spiritueuses pour l'arrêter et le fixer à tous les degrés de l'anesthésie, de la paralysie, de l'abêtissement; il y en a d'autres pour le faire passer par tous les échelons de l'excitabilité, depuis la simple hyperesthésie jusqu'aux troubles convulsifs les plus graves et depuis l'irritabilité morbide jusqu'à l'impulsion inconsciente et la folie. Cependant cette multiplicité des effets toxiques paraît aujourd'hui encore presque entièrement ignorée. Avant nos recherches, on n'avait guère étudié que l'essence d'absinthe; nous avons fait connaître les propriétés physiologiques et toxiques de plus de soixante essences et ouvert la voie aux recherches à faire sur les diverses variétés d'alcoolisme <sup>1</sup>.

L'alcool n'est pas la cause de tout le mal et on ne doit plus laisser dans l'ombre les agents toxiques qui ont imprimé à l'alcoolisme contemporain des marques très particulières.

*M. Mayet.* — Les remarquables travaux de M. Cadéac sur l'action des essences lui donnent une haute compétence en tout ce qui concerne la physiologie pathogénique de l'intoxication par les liqueurs, et l'on peut accepter avec confiance son opinion. Si je tiens à revenir sur quelques-uns des points envisagés par M. Cadéac, c'est surtout pour montrer que le désaccord est plus apparent que réel entre le maître et l'élève — élève parce que la conviction que je peux avoir, relativement à l'action des essences et des liqueurs faites avec ces essences, s'appuie, en grande partie, sur les belles recherches de M. Cadéac.

<sup>1</sup> MM. Cadéac et A. Meunier, *Recherches expérimentales sur les essences: Contribution à l'étude de l'alcoolisme (Étude physiologique de l'eau d'arquebuse ou vulnérable)*, 1 vol. in-8, 520 pages, Asselin et Houzeau, 1892.

Quelle est l'essence ou le groupe d'essences dont l'action est prépondérante dans l'absinthisme?

Pour M. Cadéac, c'est le groupe des essences stupéfiantes : anis, badiane, angélique, origan, menthe, mélisse et coriandre. J'en suis persuadé avec lui, et c'est pourquoi j'ai cité non pas l'observation clinique d'un buveur d'absinthe, mais celle d'une buveuse d'arquebuse, cas plus rare, mais moins sujet à discussion pour l'interprétation des symptômes.

M. Laborde incrimine principalement l'essence d'absinthe, et, vu son patronage, cette opinion est généralement admise. Dans un très bref exposé de la question « alcoolisme », il ne m'était pas permis de ne pas refléter un peu une idée actuellement classique.

Reste la question de l'alcool.

Éliminons l'alcool de vin. Sa consommation est insignifiante vis-à-vis de celle des alcools industriels et son influence sur l'hygiène publique est nulle.

L'alcool livré à la consommation, absorbé sans addition d'essences, est-il toxique? Oui. Les expériences de laboratoire, les faits cliniques le prouvent surabondamment.

Les essences sont-elles toxiques? Oui, très toxiques, et les expériences de MM. Cadéac et A. Meunier le montrent au delà de toute évidence.

Ces deux faits ont donné naissance à ces deux opinions : l'alcool est tout, les essences rien ; les essences sont tout, l'alcool n'est rien.

Une opinion mixte peut effacer le différend, et, comme toute opinion mixte, avoir de grandes chances d'être vraie, et l'on peut peut-être affirmer : l'alcool est toxique, les essences sont infiniment plus toxiques que l'alcool ; les liqueurs contiennent beaucoup d'alcool, peu d'essences, et additionnent la toxicité des unes et de l'autre.

La consommation croissante des liqueurs rend chaque jour plus dangereux l'alcoolisme.

*M. E. Pélagaud.* — Je suis un partisan très décidé, très convaincu de l'alcool, et je crois que l'on fait absolument fausse route

en le chargeant, comme c'est la mode aujourd'hui, de tous les péchés d'Israël. Mais sans les renseignements concluants et les considérations absolument topiques que vient de nous donner M. Cadéac, j'aurais été véritablement très intimidé pour prendre sa défense. Il faut un certain courage pour oser soutenir une boisson dont il est devenu de mode de considérer l'usage presque comme une note d'infamie, le goût comme un vice honteux et *disqualifiant*. Et pourtant, dans les questions de pure science, dans les recherches d'observations absolument techniques, on devrait prendre le plus grand soin de se soustraire à ces courants d'opinions qui s'adressent aux sentiments; on doit rechercher la vérité en elle-même, sans se préoccuper des conséquences que peut entraîner la constatation de faits positifs et certains.

Or, les savants qui ont à lutter contre ce fléau nouveau dans l'histoire de l'humanité, qu'ils ont appelé *l'alcoolisme*, jouent exactement le même rôle que ceux qui soutenaient, autrefois, l'immobilité de la terre. Ils constatent des phénomènes et en donnent la première explication qui se présente, sans en rechercher la cause véritable et profonde. En vain les très beaux travaux de MM. Cadéac et Albin Meunier montrent ils jusqu'à l'évidence que les troubles pathologiques qui constituent l'alcoolisme ne sont pas dus à l'alcool, mais à d'autres substances que l'on mélange à l'alcool et que les consommateurs absorbent en même temps que lui, le siège est fait; on ne veut pas tenir compte de ces travaux qui ont, par surcroît, l'immense tort d'avoir été faits en province et par des provinciaux; on ne les lit pas, on ne les connaît pas et l'on persiste à accuser un innocent, pour laisser dans l'ombre les vrais coupables.

Je voudrais essayer d'envisager cette question de l'alcool à un point de vue véritablement scientifique et indiquer comment on devrait lui appliquer les méthodes rigoureuses qui peuvent seules conduire à la découverte de la vérité.

Si nous nous plaçons à ce point de vue, si nous examinons cette question de l'alcoolisme sans idée préconçue, avec la même impartialité, avec le même détachement que nous le ferions pour

tout autre problème dont il s'agirait de déterminer la nature et les causes, nous serons frappés dès l'abord d'un triple fait :

1° L'alcoolisme est d'origine très récente ; ses ravages les plus terribles sont, dans nos pays, non pas même modernes, mais contemporains.

2° Ils sont d'origine beaucoup plus ancienne dans les pays du Nord. C'est de là que nous est venue la croisade contre ce fléau ; c'est là qu'ont pris naissance ces innombrables *sociétés de tempérance* qui répondaient à un tel besoin social qu'elles se sont développées d'une façon véritablement extraordinaire, et ont jeté de puissantes racines dans les couches populaires, au point de réussir à extirper partiellement le mal ; tandis qu'elles n'ont pu, jusqu'à présent, faire aucun progrès sérieux chez nous.

3° Ils n'existent pas au sud de la France ; la Grèce, le monde musulman, indou et chinois ne les connaissent pas encore, non plus que l'Amérique centrale et méridionale.

Qu'est-ce à dire et quelles conclusions l'esprit doit-il tirer de ces trois ordres de faits, qui sont des faits d'observation, et, dans leur ensemble, hors de toute discussion, de toute contestation ?

Ne buvait-on pas autrefois d'alcool chez nous ? N'en boit-on pas actuellement dans les pays méridionaux, ou bien serait-ce que l'alcool se serait perverti depuis quelques années et, jadis inoffensif, aurait acquis récemment des propriétés nocives ?

Il est certain que, jadis, on buvait tout autant, sinon plus qu'aujourd'hui. Je ne veux pas dire que la France, dans son ensemble, consommait autant d'alcool que maintenant. Beaucoup moins de gens buvaient ; le confort, la vie large et abondante étaient plus rares ; le luxe s'est démocratisé, comme tout le reste. Mais ceux qui buvaient, buvaient tout autant, sinon plus qu'aujourd'hui, et les grandes *beuveries* du temps de Rabelais, l'ivrognerie des Polonais, les *goinfrieries* de la Renaissance égalaient au moins les nôtres. Sans remonter aux Romains et à leurs orgies célèbres, il y a un demi-siècle, dans l'Aude et l'Hérault, on pouvait pour cinquante centimes, entrer dans une cave et boire à discrétion. J'ai connu des vigneron qui ne *dessoulaient* jamais, suivant la pittoresque expression rapportée par M. Mayet et qui trépassaient à quatre-

vingt-dix ans, sans infirmités bien appréciables. Un paysan de nos voisins consommait ou laissait couler en tirant au tonneau dans sa cave, entre sa femme et lui, cinquante pièces de vin par an. Je n'ai jamais vu marcher bien droit ces deux vieux époux. Si matin qu'on les rencontrât, ils avaient toujours « un petit reste d'hier », comme le jardinier de Beaumarchais. Ces gens-là consommaient deux et trois fois plus d'alcool que les pires alcooliques n'en consomment aujourd'hui... et ils n'étaient pas devenus « alcooliques »....., seulement, *ils ne consommaient que de l'alcool de vin* et c'est là que nous allons trouver la solution du problème.

Les pays du Nord n'ont jamais consommé de l'alcool de vin, mais bien du gin, du whisky, c'est-à-dire des alcools de grains, de genièvre, de pommes de terre. C'est chez eux, que l'alcoolisme a pris naissance et s'est développé dans les proportions terrifiantes que l'on sait. En France, tant qu'on a consommé de l'alcool de vin, pas d'alcoolisme : le phylloxera détruit nos vignobles, l'alcool d'industrie se substitue à celui de vin, on lance dans la population les absinthes, les bitters, les amers, les liqueurs innombrables que l'on sait ; on *vine* les malheureux produits de nos tristes récoltes ; grâce à un système douanier mal organisé, on corse avec des alcools allemands les vins que nous achetons à l'Espagne..... et tout aussitôt l'alcoolisme apparaît et envahit notre pays jusqu'alors exempt de ce fléau.

Pendant ce temps, que se passe-t-il chez nos voisins, en Italie, en Espagne où la production du vin est surabondante, en Orient où l'on consomme force *raki* fabriqué avec de gros vins distillés ? Pas d'alcoolisme ; pas davantage au Mexique où l'on se grise avec du *Pulqué*, ou alcool de sève d'*agave*.

J'ai passé de nombreuses années dans les colonies sucrières. J'y ai vu d'innombrables ivrognes, pas d'alcooliques. On n'y boit absolument que de l'alcool de canne à sucre et on en boit des quantités véritablement stupéfiantes ; j'ai eu un cuisinier qui, lorsqu'il avait un dîner un peu compliqué à faire, se donnait du courage en commençant par absorber d'un coup presque un litre de rhum à 50 degrés, et la température de l'air oscillait autour de 30 degrés. Cet homme se portait parfaitement et ne présentait aucun symptôme

d'alcoolisme. Dans les familles créoles, on est obligé, pour assurer un service à peu près régulier, d'avoir en double tous les domestiques, car on peut compter que la moitié du personnel est toujours ivre. A l'île Bourbon, sans compter le vin qui vient de France et doit être considéré comme boisson de luxe réservée aux gens riches, une population d'à peine 160.000 habitants, vivant sous un climat torride, consomme officiellement 2.200.000 litres d'alcool, soit environ 14 litres par tête; mais la consommation réelle doit être au moins double, car ce chiffre ne comprend que le rhum qui paie les droits. Or la fabrication clandestine, surexcitée par un impôt de 3 fr. 60 le litre, et par les facilités de tout genre qu'assure un pays extrêmement montagneux, couvert de forêts presque impénétrables et dont le littoral seul est habité et colonisé, doit égaler au moins la fabrication officielle et patentée. Or l'alcoolisme n'existe pas sous ce climat torride où il devrait faire des ravages plus terribles qu'ailleurs.

L'ivrognerie y règne en souveraine, mais ceux qui échappent aux fièvres telluriques atteignent la vieillesse la plus avancée sans infirmités. Quant aux Européens qui continuent à boire des vermouths, absinthies, bitters, cognacs et liqueurs d'importation, leurs jours sont comptés. J'en ai vu une foule d'exemples parmi les ouvriers et employés du chemin de fer et du port de la Pointe-des-Galets.

Je pourrais me citer moi-même comme un exemple de l'innocuité de l'alcool de vin et de canne à sucre. Depuis un quart de siècle, je consomme plus de soixante litres d'alcool par an et ma santé n'en a subi aucune altération sensible. Mais j'ai soin de consommer exclusivement de l'alcool de vin et de canne à sucre fabriqué chez moi, c'est-à-dire de la pureté absolue duquel je suis assuré. Il y a quelques années, j'ai voulu y joindre de l'eau-de-vie de marc, fabriquée également chez moi et de la pureté de laquelle j'étais par conséquent certain. Au bout de peu de jours, j'ai commencé à éprouver des troubles graves et j'ai dû cesser complètement, car l'eau-de-vie de marc contient forcément des impuretés provenant de la grappe et des pépins, c'est-à-dire étrangères à l'alcool et éminemment nocives. Je vais même plus loin et j'ai pu

remarquer que le simple séjour du meilleur alcool dans des tonneaux de bois neuf lui permettait de dissoudre des principes nocifs dont l'effet se faisait rapidement sentir sur la santé. Pour être sans danger, l'alcool de canne ou de vin doit être conservé dans des récipients de verre, de grès ou de vieux bois déjà épuisé, lessivé. Sa couleur indique tout de suite son degré de pureté. Le meilleur est incolore comme de l'eau. Le séjour dans des fûts lessivés lui donne une légère teinte ambrée, celle de l'ancienne eau-de-vie du Languedoc ou d'Armagnac. Dès que la teinte se fonce, comme celle des cognacs et des fines-champagnes du commerce, il y a addition de substances étrangères, c'est-à-dire danger.

Malheureusement, il est devenu presque impossible de se procurer dans le commerce des alcools purs et c'est là l'origine de l'alcoolisme. Les cognacs les plus chers sont fabriqués avec des alcools d'industrie aromatisés et artificiellement colorés. Les rhums des meilleures marques ne sont que des alcools de même origine, gélatinés, glycélinés, aromatisés avec une *sauce* quelconque et surchargés de matières colorantes. Il n'est pas jusqu'au vin que l'on ne charge en tanin, en matières colorantes, en sulfate de potasse et de chaux et que l'on ne remonte avec des alcools d'industrie. Pour être certain de sa pureté, ce qui équivaut à dire de son innocuité, il faut le faire soi-même, aussi bien que le rhum et l'alcool. Et c'est là ce qui entache d'erreur la plupart des expériences et qui fait que bien des expérimentateurs se trompent de la meilleure foi du monde. Persuadés qu'ils agissent avec de l'alcool de canne ou de raisin, ils ne voient, en réalité, que les effets de l'alcool de betteraves, de pommes de terre ou de grains.

Car, Messieurs, l'une des doctrines les plus périlleuses pour la science inattentive est celle qu'ont répandue les distillateurs industriels sur la rectification de leurs dangereux produits. Ils ont réussi à faire passer en axiome — en un de ces axiomes que personne ne discute, que personne n'examine — que leur alcool le plus nocif changeait de nature par la rectification. Or, vous aurez beau rectifier et rectifier vingt fois l'alcool de betteraves, vous n'obtiendrez jamais l'alcool de canne ou de vin. Il est possible que les cornues et les réactifs du chimiste s'y trompent, mais l'orga-

nisme humain ne s'y trompe pas ; il est empoisonné par celui-là, il devient alcoolique avec lui ; il supporte impunément celui-ci. C'est là ce que les faits d'observation démontrent jusqu'à l'évidence à qui les veut examiner et comprendre sans idées ou système pré-conçus.

Par conséquent, nous ne devons pas nous payer de mots et attribuer les coups que nous recevons au bâton qui nous frappe, mais voir la main qui tient ledit bâton. Les sociétés de tempérance sont le propre d'une autre race, d'un autre climat, d'une autre civilisation et d'autres produits alcooliques que les nôtres. Elles ne s'implanteront jamais chez nous, sous quelque patronage qu'elles se présentent. Le ridicule les tuera toujours dans ce pays qui est par excellence celui du juste milieu, du bon sens, de la pondération, de l'équilibre en toutes choses. Vous ne persuaderez jamais à nos vigneronns que leur vin et leur eau-de-vie, leur bon vin et leur bonne eau-de-vie qu'ils font avec tant de soins, de peines et d'amour, sont des poisons et des fléaux. Vous le leur persuaderez d'autant moins que ce n'est pas vrai et que cette calomnie abominable n'est que le résultat d'une confusion grossière entre divers produits qui portent à tort le même nom, mais qui sont bien faciles à différencier entre eux. Ce qu'il faut faire, c'est leur bien enseigner cette distinction, c'est les mettre en garde et les armer contre cette confusion véritablement criminelle. Ne leur dites pas : l'alcool est un poison. Ce n'est pas vrai, et ils ne vous croiront pas. Dites-leur, au contraire, la vérité ; dites-leur : il y a des alcools qui sont des poisons, ce sont : les absinthes, les vermouths, les liqueurs de toutes marques, les vins mutés. Ceux-là, abstenez-vous-en si vous ne voulez perdre la santé et la vie. Mais il y en a d'autres qui sont des stimulants énergiques, des toniques bienfaisants. Ce sont ceux qui proviennent des vins généreux que vous produisez, Ceux-là, buvez-en comme en ont bu vos pères, cherchez-y comme eux des forces pour le travail et l'oubli des misères de l'existence, vous n'en éprouverez que de salutaires effets.

Et c'est là que, en ce pays où l'on se tourne toujours en toute question du côté de l'Etat, on pourrait à juste titre réclamer son

intervention. On a fait naguère une loi bien inutile et bien sotté, au point de vue de l'hygiène tout au moins, pour empêcher le mélange du beurre et de la margarine et la confusion entre ces deux produits, également bons. Qu'on en fasse une, et des plus sévères, pour empêcher qu'on ne vende de l'alcool d'industrie, soit disant rectifié, sous le nom d'alcool de canne ou de vin. Si pareille loi est jamais appliquée en France, vous verrez tout de suite se localiser l'alcoolisme et se vérifier par des résultats éclatants, immédiats et patents, la forme plaisante du vieux proverbe : « Dis-moi ce que tu bois et je te dirai ce que tu es. »

M. Roche regrette maintenant que l'alcool puisse être défendu par des avocats aussi éloquents que M. Pélagaud... Il dit : *maintenant*, car il était presque tenté — il y a quelques années — d'avoir une opinion sinon favorable, du moins peu hostile à la consommation de l'alcool. Mais depuis le *congrès de Lyon*, sa religion est devenue toute différente. Des rapports lus, des communications faites, des chiffres publiés au congrès il a gardé une impression profonde. S'il est aujourd'hui un adversaire de l'alcool, sa conviction s'appuie non seulement sur des travaux dont la valeur scientifique est incontestable, mais aussi sur les observations qu'il a pu faire au cours de sa pratique médicale. L'alcoolisme n'est pas dû exclusivement aux substances ajoutées à l'alcool. Des travaux faits en dehors de tout parti pris, de toute démonstration de telle ou telle thèse ont montré ou prouvé que l'alcool livré à la consommation est toxique. Sans doute la part des essences est grande, mais comme le faisait remarquer M. Mayet, celle de l'alcool n'est pas négligeable.

L'alcool de vin est-il vraiment peu nuisible? Les faits apportés par M. Pélagaud semblent le montrer, mais la question n'a pour nous qu'une importance minime : notre pays, en effet, ne produit presque plus d'alcool de vin et les consommateurs réclament 2.800.000 hectolitres d'alcool officiel, sans compter l'alcool clandestin. On voit ce qu'est la consommation d'alcool industriel, qui reste toujours un grand coupable, car M. Pélagaud n'a défendu que *l'alcool de vin très pur qui est très peu ou pas attaqué*.

Sans insister davantage sur ce point, M. Roche croit pouvoir dire : L'alcool est en lui-même un poison et les essences en sont un autre plus terrible encore. Il s'est souvent demandé si l'on mettait assez en lumière la différence d'action de l'alcool et des essences sur les tissus de l'organisme et plus spécialement sur la cellule hépatique, sur la fibre musculaire, sur les vaisseaux, sur les éléments nerveux.

Après avoir compulsé les observations qu'il possède, relatives à des malades atteints d'alcoolisme chronique, il croit pouvoir dire : L'alcool agit sur les éléments cellulaires, principalement sur ceux du foie, en produisant surtout leur dégénérescence graisseuse. En cela, M. Roche croit être d'accord avec la presque totalité des auteurs.

Les boissons spiritueuses contenant des essences lui paraissent déterminer sur les tissus, plutôt un processus sclérogène et sur l'encéphale une déperdition rapide de l'influx nerveux, une « fuite nerveuse », si l'on peut s'exprimer ainsi, ne se traduisant anatomiquement que par des lésions banales de congestion, d'hyperémie, mais amenant la production d'accès convulsifs dans l'intoxication aiguë et mettant au premier rang les phénomènes nerveux dans l'intoxication chronique.

M. Roche serait heureux d'avoir l'avis de M. Cadéac sur l'action des essences vis-à-vis des tissus de l'organisme.

M. Cadéac regarde comme essentiellement sclérogène l'action des essences.

Dans l'intoxication chronique, par le *vulnéraire*, il a trouvé à l'autopsie des animaux mis en expérience, des lésions de sclérose : sclérose du foie, du rein, des méninges, etc.

Il a la conviction que c'est le rôle sclérogène des essences qui se trouvent renfermées dans les liqueurs qui explique la différence des lésions constatées chez les buveurs de vin, chez les buveurs d'alcool, chez les buveurs de liqueurs.

Cette action des essences a été nettement mise en évidence par les expériences de MM. Cadéac et Meunier : ils ont déterminé les mêmes effets sclérogènes indiqués par M. Roche, en faisant ingé-

rer aux animaux les essences pures sans alcool, Le fait expérimental confirme pleinement les données de l'observation clinique.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.  
La séance est levée à 6 heures 3/4.

*L'un des Secrétaires* : Lucien MAYET.